

SAEP
Service académique de l'enseignement privé 1^{er} degré
Affaire suivie par :
Agnès Coquard
Tél : 02 47 60 77 23
Mél : saep@ac-orleans-tours.fr

Tours, le 24 septembre 2021

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire

267, rue Giraudeau
CS 74212
37042 Tours Cedex 1

à

Mesdames et Messieurs les maîtres contractuels néo-
titulaires

Objet : prime d'entrée dans le métier

Vous avez été nommés professeurs des écoles d'un établissement sous contrat, au 1er septembre 2021, suite à la validation de votre année de stage par Madame la Rectrice, sur proposition du jury du CAPE.


A ce titre, conformément aux dispositions des décrets 2008-926 du 12 septembre 2008 et 2014-1007 du 4 septembre 2014, vous pouvez prétendre à l'attribution d'une prime d'entrée dans les métiers d'enseignement, d'éducation et d'orientation, **sous réserve de ne pas avoir exercé de fonctions d'enseignement, préalablement à votre nomination pendant une durée supérieure à trois mois.**

Le montant de la prime, fixé à 1500 €, sera versé en deux fois, en principe sur les payes de novembre et février.

Je vous précise que les maîtres contractuels remplissant les conditions d'éligibilité à cette prime en bénéficieront automatiquement. Il est donc inutile d'en formuler la demande.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision utile.

**Pour l'Inspecteur d'académie
Directeur académique
des services de l'éducation nationale
d'Indre-et-Loire
et par délégation
le Secrétaire général**



Jean-Jacques Le Roux